

SÉANCE DU 3 JUIN 2013

Séance régulière du conseil sous la présidence de Madame Thérèse Ménard-Théroux, maire, tenue le 3 juin 2013 à 19H30 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Monsieur Lionel Roy, conseiller au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Marc Vaillancourt, conseiller au siège no 5
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6.

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai;
- 4.- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 - *Conseillers*
 - 8.2 - *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 - *Inspecteur à la voirie;*
- 9- Reddition des comptes 2012 au MTQ;
- 10- Demande des citoyens du chemin Lapointe;
- 11- Entente St-Isidore de Clifton - Chartierville & Newport;
- 12- Garage municipal;
- 13- Varia ouvert;
- 14- Période de questions;
- 15- Fin de la séance.

2013-076 résolution no 2013-076

Proposé par le conseiller Marc Vaillancourt, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 3 juin 2013 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉ

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai 2013

2013-077 résolution no 2013-077

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Lionel Roy, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2013 est adopté.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Aucun suivi.

4) Période de questions

Monsieur Wayne Claxton demande des informations suite à la permission accordée au club Quad Sherbrooke-Ascot.

Il demande pourquoi une consultation auprès de la population n'a pas été faite avant de prendre une décision. Il ajoute qu'une demande faite en 2012 a été rejetée pourquoi le conseil ne l'as pas fait cette année.

Madame la mairesse répond et le conseiller Jeffrey Bowker traduit en anglais.

Monsieur Claxton demande que le conseil annule la décision prise en mai dernier pour des raisons de sécurité.

Madame la mairesse informe que présentement il n'y a aucune preuve que c'est dangereux et qu'avec le club Quad Sherbrooke-Ascot en règle il y aura plus de surveillance parmi ceux qui ne respectent le code de sécurité.

Madame Beverly Claxton rajoute que la loi informe qu'un véhicule tout terrain doit être à au moins 30 mètres de toute résidence. Une vérification sera faite.

Monsieur Louis-Philippe Lapointe demande si l'épandage d'abat poussière est prévu pour bientôt. Oui.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2013-06-03 a été remise à tous les membres du conseil

2013-078 résolution no 2013-078

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que la correspondance 2013-06-03 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- FQM – Appel à la mobilisation pour que le gouvernement du Québec pour qu'il dépose l'importante pièce législative, en plus de désigner l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de décentralisation.

2013-079 résolution no 2013-079

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopté une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU QUE le momentum politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par le conseiller Lionel Roy
Et appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

DE CONFIRMER dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE sur division, le conseiller Marc Vaillancourt vote contre.

2- Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Invitation au tournoi de golf annuel vendredi le 7 juin à East Angus.

3- Les Entreprises Bourget Inc. – Suite à la soumission de l'abat-poussière, l'entreprise propose de faire l'essai du AP_35 sur quelques kilomètres pour se rendre compte de la très grande efficacité et ce, au même prix fait lors de l'appel d'offre.

Une étude sera faite.

4- Les cuisines collectives du Haut-Saint-François – Suivi concernant les jardins collectifs du HSF, offre à la municipalité d'accueillir un jardin collectif à titre de projet pilote.

Le conseil décide de ne pas participer.

5- Cité-école Louis-Saint-Laurent (Gala des mérites académiques) – Le gala aura lieu le 5 juin, demande à la municipalité d'assumer les prix méritants pour 3 élèves, soit 60\$.

2013-080 résolution no 2013-080

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Lionel Roy, il est résolu que la municipalité donne la somme de 60 \$ en guise de prix Méritants pour trois (3) élèves lors du Gala des mérites académiques à la Cité-école Louis-Saint-Laurent.

ADOPTÉE sur division, les conseillers Germain Boutin et Jeffrey Bowker votent contre.

6- Fondation du CSSS du Haut Saint-François - Sollicite un appui pour une commandite ou achat de billets pour le concert de musique classique le 1^{er} juin à l'Église Trinity Church de Cookshire-Eaton.

Les conseillers décident de ne pas participer.

7- Les journées de la culture – Demande de proclamer Journées de la Culture.

2013-081 résolution no 2013-081

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Newport et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Newport a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Germain Boutin,

appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt,

Il est résolu que la Municipalité de Newport à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

8- Jerry Espada, CLD – Invitation aux intéressés à participer à un des 21 ateliers proposés lors de l'Université rurale québécoise du 9 au 13 septembre prochain.

9- Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports – Invitation à participer à la semaine de la municipalité du 2 au 8 juin et à la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin.

10- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie – Invitation à l'assemblée générale annuelle 2013, le 13 juin à Sherbrooke.

11- SADC du Haut-Saint-François – Invitation à l'assemblée générale annuelle le 13 juin à East Angus.

12- Résidents, chemin du Domaine – Pétition demandant l'installation d'une borne fontaine sèche sur le chemin du Domaine.

2013-082 résolution no 2013-082

Proposé par le Conseiller Marc Vaillancourt, appuyé par la Conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le maire Madame Thérèse Ménard-Théroux soit mandatée à déposer la pétition à l'Agglomération Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE

13- Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès les 26, 27 et 28 septembre prochain.

2013-083 résolution no 2013-083

Proposé par la Conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le Conseiller René Tétreault, il est résolu que le maire Madame Thérèse Ménard-Théroux soit autorisé à assister au Congrès de la FQM, les 26, 27 et 28 septembre prochain.

ADOPTÉE

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2013-05-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2013-084 résolution no 2013-084

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le conseil autorise le paiement d'une somme de 129 822.50 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 3 juin 2013 selon des disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2013-05-31 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseillers

Comité Loisirs La Conseillère Jacqueline Désindes informe des activités pour la Fête des voisins qui se tiendra le 8 juin à St-Mathias. Le club de balle molle pour les jeunes a débuté et elle dépose une demande de 1 500.00 \$ pour tondre la pelouse du parc des loisirs à St-Mathias.

2013-085 **résolution no 2013-085**

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil autorise le paiement de 1 200.00 \$ pour l'entretien de la pelouse au parc municipal à St-Mathias pour la saison 2013.

ADOPTÉE

Comité Voirie Aucun rapport à remettre.

Autres Le conseiller Marc Vaillancourt demande que le conseil municipal accepte le comité pilotage MADA ainsi que les membres du comité.

2013-086 **résolution no 2013-086**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil accepte le comité de pilotage MADA (Municipalité amie des aînés) et la liste des membres du comité qui est composé de : Marc Vaillancourt, président – Lyne Maisonneuve, chargée de projet et secrétaire - Guy Gagnon, animateur – Germain Tourigny, conseiller – Pierrette Quévillon, conseiller – Johanne Thériault, conseiller – Christiane Côté, conseiller et Marie-Paule Boutin, conseiller. Cette liste est sujette à changement.

ADOPTÉE

Par la même occasion le conseiller Vaillancourt suggère que le bureau municipal s'équipe d'un scanner. Des informations seront prises.

Madame le maire donne son compte rendu :

Rencontre à la MRC pour finaliser le règlement sur les éoliennes, celui-ci sera entériné à la prochaine séance de la MRC.

Rencontre à la Cité-école de la polyvalente Louis-Saint-Laurent, sur le projet d'un conseil monté par les étudiants.

Assisté à la remise d'un prix de 20 000\$ aux Champêtreries, qui demande à être reconnu comme organisme à l'insertion sociale, Madame le maire ajoute que c'est un besoin dans notre communauté.

Sous peu, il y aura une rencontre (maire et d.g.) avec l'évaluateur en vue du dépôt du rôle d'évaluation à l'automne.

Elle a assisté à une formation sur la qualité de l'environnement. Il est suggéré d'aviser les citoyens de la conformité. La note est prise.

8.2) inspecteur en bâtiment

Aucun compte rendu n'a été remis.

8.3) inspecteur à la voirie

Le conseil prend note du rapport déposé par l'inspecteur.

2013-087 **résolution no 2013-087**

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu d'autoriser une dépense n'excédant pas \$15 000. \$ pour des travaux de nivelage aux chemins municipaux.

ADOPTÉE

9) Reddition des comptes 2012 au MTQ

2013-088 résolution no 2013-088

Attendu que le ministère des Transports a versé 337 785 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur proposition de Lionel Roy appuyé par René Tétreault, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Newport informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local routier local.

ADOPTÉ

10) Demande des citoyens du chemin Lapointe

Hydro-Québec prend connaissance du dossier et va revenir avec de l'information.

11) Entente St-Isidore de Clifton – Chartierville & Newport

2013-089 résolution no 2013-089

Il est donc proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que la municipalité de Newport mandate madame le maire, Thérèse Ménard-Théroux et la directrice générale, Lise Houle, à signer une entente entre la municipalité de Chartierville et la municipalité de Saint-Isidore de Clifton et la municipalité de Newport pour le partage des travaux de déneigement, de profilage et d'épandage d'abat-poussière sur la route 210.

ADOPTÉ

12) Garage municipal

Le bureau n'a pas reçu la nouvelle copie du plan.

2013-090 résolution no 2013-090

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu d'autoriser la directrice générale à faire une demande de soumission pour la construction d'un garage municipal à Island Brook de 30 X 40 à :

- Construction Groupe Prévost
- Les Constructions Arsène Veilleux
- Constructions Lucien Veilleux
- Constructions Raps Inc.
- Steven Harvey Construction, 9170-7521 Québec Inc.

ADOPTÉE

13) Varia ouvert

14) Période de Questions

Monsieur Clément Turcotte demande à être avisé pour l'installation de la borne sèche. Madame le maire répond.

Monsieur Leslie Macleod demande l'avantage d'avoir permis l'autorisation de circuler pour les véhicules tout terrain. Madame la mairesse répond.

Aussi il pose des questions sur les dépenses du maire et demande le montant de ce mois. Madame la mairesse répond.

15) Fin de la séance

2013-091 Résolution no 2013-091

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la séance soit levée. Il est 21 heures 00.

ADOPTÉE

Thérèse Ménard-Théroux, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière